



## Conseil économique et social

Distr.: Limitée  
14 mars 2002

Français  
Original: Anglais

---

**Commission des stupéfiants**  
Quarante-cinquième session  
Vienne, 11-15 mars 2002

### Projet de rapport

*Rapporteur:* Jaroslav **Stepanek** (République tchèque)

### Additif

## Trafic et offre illicite de drogues

### A. Déroulement du débat

1. À ses deuxième et troisième séances, les 11 et 12 mars 2002, le Comité plénier a examiné le point 7 de son ordre du jour, intitulé "Trafic et offre illicite de drogues: a) Situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues et rapports des organes subsidiaires de la Commission; b) Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale: i) Mesures visant à promouvoir la coopération judiciaire (extradition, entraide judiciaire, livraisons surveillées, lutte contre le trafic par mer, coopération dans le domaine de la répression et formation); ii) Lutte contre le blanchiment d'argent; iii) Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution".

2. À ses 1220<sup>e</sup> et 1221<sup>e</sup> séances, le 14 mars 2002, la Commission a examiné le point 7 de l'ordre du jour. Le Comité plénier et la Commission étaient saisis des documents suivants:

a) Rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues et rapports des organes subsidiaires de la Commission (E/CN/7/2002/4 et Corr.1 et Add.1);

b) Rapport du Directeur exécutif sur l'assistance internationale aux États les plus touchés par le transit de drogues (E/CN/7/2002/5)

3. À la deuxième séance du Comité plénier, le 11 mars 2002, une déclaration liminaire a été faite par un représentant du Secrétariat. À la même séance, des



déclarations ont été faites par les représentants de la Turquie, de l'Australie et du Japon.

4. À sa troisième séance, le 12 mars 2002, le Comité plénier a poursuivi l'examen du point 7 de son ordre du jour. Des déclarations ont été faites par les représentants de la République tchèque, de la Chine, du Myanmar et de la Nouvelle-Zélande.

5. À la 1220<sup>e</sup> séance de la Commission, le 14 mars 2002, un représentant du PNUCID a de nouveau abordé le point 7 de l'ordre du jour et a fait une présentation audiovisuelle de la situation mondiale en ce qui concernait les tendances du trafic et de l'offre de drogues ainsi que des résultats des travaux du Comité plénier.

6. À la 1221<sup>e</sup> séance de la Commission, des déclarations relatives au point 7 de l'ordre du jour ont été faites par les représentants des pays suivants: Australie, Espagne, Venezuela, Allemagne, Bolivie, Turquie, Hongrie, Bélarus, Panama, Afrique du Sud, République de Corée, Maroc, Pays-Bas, Uruguay, Jordanie, Chine, Nigéria, Japon, Équateur, République tchèque, Nouvelle-Zélande, Inde et Ukraine.

## **B. Délibérations**

### **Réduction de l'offre de drogues illicites**

7. Dans l'introduction de son rapport sur les tendances mondiales, un représentant du Secrétariat a indiqué qu'en 2001, l'offre mondiale d'héroïne avait considérablement diminué par suite, principalement, de la nette diminution de la production d'opium enregistrée en Afghanistan pendant l'année. En 2002, cependant, on avait constaté une recrudescence de la production d'opium dans ce pays. Les tendances du trafic, qui avaient été évaluées jusqu'en 2000, faisaient apparaître une augmentation énorme des quantités d'héroïne saisies dans le monde, dont on supposait qu'elle était due au niveau record atteint par la production d'opium en Afghanistan en 1999. Les prix de l'héroïne continuaient de baisser en Europe occidentale ainsi qu'en Amérique du Nord. La production de cocaïne en 2001 avait sans doute suivi les tendances des années précédentes et la Colombie était restée le principal pays producteur. En 2000, les saisies avaient diminué aussi bien en Amérique du Nord qu'en Europe occidentale, qui étaient les principaux marchés de consommation. Dans ces deux régions, les prix de la cocaïne continuaient de refléter une tendance stable ou à la baisse. En ce qui concernait le cannabis, les saisies de feuille de cannabis avaient beaucoup augmenté en 2000, tandis que celles de résine de cannabis demeuraient stables. Pour la première fois depuis de nombreuses années, la production et le trafic de stimulants de type amphétamine paraissaient s'être stabilisés et avoir, dans certains cas, manifesté une certaine tendance à la baisse, comme c'était le cas de la méthamphétamine en Amérique du Nord et l'amphétamine en Europe occidentale. Cependant, les saisies de méthamphétamine continuaient de refléter une tendance à la hausse dans l'est et le sud-est de l'Asie. Enfin, le trafic de substances de type "Ecstasy" continuait d'augmenter partout dans le monde, le principal fournisseur demeurant l'Europe occidentale, et surtout les Pays-Bas.

8. Au sein du Comité plénier comme lors des séances plénières de la Commission, les représentants ont soulevé les questions ci-après au titre du point 7.

Des préoccupations ont été exprimées quant à l'évolution de la situation en Afghanistan et la possibilité d'une forte recrudescence à nouveau de la production illicite d'opium. Le représentant de l'Espagne, au nom de l'Union européenne, a demandé que, face à la récente nouvelle recrudescence de la production d'opium en Afghanistan, l'action internationale soit intensifiée, en tenant compte de l'aspect humanitaire et en veillant à réduire de manière durable la production du pavot à opium en Afghanistan. Le représentant de l'Allemagne a indiqué que son pays participait à la reconstitution des forces de police civile en Afghanistan. D'autres représentants ont informé la Commission que leurs gouvernements s'étaient engagés à soutenir les initiatives de ce type. Compte tenu de la situation actuelle en Afghanistan, le PNUCID a été invité à contribuer aux actions visant à maintenir la stratégie et les programmes visant à mettre en place un "cordon de sécurité".

9. Plusieurs représentants ont relevé que le trafic de stimulants de type amphétamine n'avait cessé de prendre de l'ampleur, ces stimulants se répandant particulièrement rapidement en Asie de l'Est et du Sud-Est. Les deux principaux stimulants faisant l'objet de ce trafic étaient la métamphétamine et la MDMA. Le représentant de l'Australie a indiqué que les saisies de ces deux drogues avaient considérablement augmenté en 2001. Celui du Japon a indiqué que la métamphétamine affluait de façon ininterrompue dans son pays, comme en témoignait le fait que les saisies de MDMA y étaient en augmentation. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait état d'une forte poussée de la fabrication clandestine de métamphétamine sur le plan national. Celui de la République tchèque a indiqué que les substances comme l'ecstasy menaçaient toujours plus son pays. Celui du Panama a signalé une augmentation considérable du trafic d'ecstasy. Le représentant des Pays-Bas a exposé les faits nouveaux concernant la demande de drogues illicites ainsi que les mesures récemment prises pour mettre au point un plan d'action visant à réduire fortement la production et la distribution d'ecstasy dans son pays. Celui de la Jordanie a indiqué que les stimulants de type amphétamine et autres drogues synthétiques se répandaient en Asie occidentale.

10. En ce qui concerne les mesures de lutte contre le trafic de drogue, une attention particulière a été accordée à la coopération internationale. Il a été estimé que l'Opération "Purple", – visant à détecter les envois de permanganate de potassium – et l'Opération "Topaz" – visant à détecter ceux d'anhydride acétique – constituaient de bons exemples de coopération internationale. Les représentants de la Chine et du Myanmar ont exposé les activités de coopération menées en commun par la Chine, la République démocratique populaire lao, le Myanmar et la Thaïlande. Parmi les mesures de contrôle des drogues qui ont été rapportées figurent la formation des personnels des forces de la police; la diffusion et l'échange systématique d'informations; le contrôle des précurseurs; la lutte contre le blanchiment d'argent; le démantèlement de laboratoires clandestins; et les accords de coopération nationale entre les services de police et de douane, les industries chimique et pharmaceutique, le secteur de la santé et la police locale. L'Australie a fait observer que la coopération internationale et la création de partenariats étaient des éléments clés de la lutte contre le trafic de drogue. Sur fond de mondialisation croissante, le Venezuela, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle s'attaque de concert aux problèmes de la drogue et de la criminalité.

11. On a estimé que la formation des personnels était indispensable si l'on voulait contrecarrer efficacement le trafic de drogue et le blanchiment d'argent. Des représentants ont cité à titre d'exemple certains stages spécialisés dispensés dans les institutions nationales, qui portaient notamment sur le dressage de chiens détecteurs de drogue, les enquêtes financières et les techniques d'interception. Les représentants de la Turquie et du Nigéria ont indiqué que leurs gouvernements apportaient un concours financier à des académies régionales qui dispensaient une formation aux personnels des services de détection et de répression.

12. Des représentants ont rendu compte de la création de services nationaux de contrôle des drogues ainsi que l'adoption de plans d'action et de programmes nationaux, éléments décisifs au regard de l'efficacité des mesures antidrogues. Le représentant de la Hongrie a annoncé qu'une division du contrôle des drogues avait été créée dans son pays. Celui de la Jordanie a fait part de l'adoption d'un plan national antidrogues comportant des directives sur la coopération en matière de réduction de l'offre et de la demande à l'intention tant des institutions publiques que des organisations non gouvernementales. Il a souligné qu'il importait de réaliser des études afin de comprendre les causes sous-jacentes des problèmes de drogue. Les pouvoirs publics tendaient de plus en plus à mettre en place des équipes spéciales interinstitutions afin de mieux cibler les activités visant à démanteler les réseaux de trafiquants et les organisations criminelles transfrontières et exercer des poursuites contre les personnes impliquées. Cette stratégie renforçait l'efficacité de ces activités, grâce à la mise en commun des ressources opérationnelles, des services de renseignement et des pouvoirs d'intervention conférés par la loi.

13. Un certain nombre de représentants ont souligné qu'il importait de recueillir systématiquement des données et de les analyser méthodiquement, ce qui renforcerait les stratégies d'interception mises en œuvre par les services de renseignement et constituerait pour les pouvoirs publics une source d'informations sur les tendances contemporaines du trafic de drogue et de la criminalité qui leur permettrait de prendre les mesures les plus judicieuses pour s'attaquer aux problèmes de la drogue et de la criminalité liée à la drogue.

#### **Mesures de lutte contre le blanchiment d'argent**

14. Des représentants ont informé la Commission des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent qui avaient récemment été prises. Le représentant de l'Uruguay a annoncé l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation prévoyant le recyclage des personnels du système judiciaire, des services des ministères publics et des organes de détection et de répression, ainsi que des mesures de sensibilisation intensive du monde de la banque concernant l'obligation légale de signaler les transactions suspectes. D'autres représentants ont fait état de la création, dans leur pays, de services de renseignement financier chargés de déceler les transactions bancaires suspectes afin que les services de détection et de répression mènent des enquêtes à leur sujet.

[...]

#### **Mesures propres à améliorer la coopération judiciaire**

[...]

### **Mesures prises par les organes subsidiaires de la Commission**

15. La Commission a noté que quatre réunions de ses organes subsidiaires s'étaient tenues en 2001 et une en 2002: la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, à Panama, du 2 au 5 octobre 2001; la vingt-cinquième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique, à Sydney (Australie), du 15 au 18 octobre 2001; la trente-sixième session de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, à Abu Dhabi du 4 au 7 novembre 2001; la onzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, à Nairobi du 26 au 29 novembre 2001; et la cinquième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, à Vienne du 15 au 18 janvier 2002.

16. Les questions abordées par les groupes de travail spécialisés de ces réunions ont notamment été la menace croissante présentée par les stimulants de type amphétamine; la surveillance et le contrôle des précurseurs; les moyens d'améliorer la coordination et l'efficacité des activités de détection et de répression; la situation en Afghanistan; la coopération aux fins du partage de renseignements; et, enfin, les problèmes posés aux services de détection et de répression par la criminalité informatique.

17. Les recommandations issues de l'examen de ces questions ont porté sur le partage de renseignements et l'institution de points focaux chargés au plan national de coordonner et de partager les renseignements; la promotion de l'échange d'informations et l'amélioration des techniques d'enquête en vue de combattre le blanchiment de l'argent; la mise à disposition, par les gouvernements, de ressources suffisantes pour faire face à la criminalité informatique et de haute technologie; l'aide à l'institution, en Afghanistan, d'un organe national de détection et de répression et l'amélioration de la formation des agents chargés de la détection et de la répression dans plusieurs domaines, y compris l'établissement du profil et l'identification des passeurs de drogue et des produits chimiques précurseurs.

18. Le représentant de l'Australie a rendu compte des conclusions de la vingt-cinquième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique. Celui de la Turquie a rendu compte des conclusions de la cinquième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.

### **C. Mesures prises**

[...]